

Charte des membres du Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole

(Version 2022)

En adoptant sa Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA) en 2022, Bordeaux Métropole souhaite s'engager dans la transition du territoire vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable. Bordeaux Métropole a pour objectif de porter un projet collectif, permettant aux acteurs investis dans les sujets agricoles et alimentaires d'orienter la mise en œuvre de la politique agricole et alimentaire métropolitaine.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire de Bordeaux Métropole (CCGAD), instauré en 2017 a fait évoluer son organisation avec l'adoption de la SRAA et changé de nom, pour devenir le Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole.

Définition

Issu des travaux du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD), le Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole est une instance collective et participative d'actrices et d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires. Le Conseil Agricole et Alimentaire est l'instance de mobilisation et de mise en réseau des acteurs du système alimentaire local pour orienter et évaluer la mise en œuvre de la politique agricole et alimentaire métropolitaine.

Valeurs

Les valeurs suivantes guident l'action du Conseil Agricole et Alimentaire :

- La **bienveillance** garantit un cadre d'échange ouvert facilitant l'écoute active et la coopération entre les membres du Conseil Agricole et Alimentaire, dans un esprit de solidarité ;
- L'**ambition** permet de faire du Conseil Agricole et Alimentaire une instance innovante qui vise à relever les défis du territoire par une approche systémique de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Le **pragmatisme** permet de construire des stratégies prenant en compte les réalités du système alimentaire local.

Couverture géographique

Le Conseil Agricole et Alimentaire a vocation à intervenir en priorité sur le territoire de la Métropole de Bordeaux pour tous les acteurs œuvrant sur les thématiques défendues dans la SRAA. Cette action est pensée en relation étroite avec les territoires voisins de la métropole bordelaise, afin de fonder une solidarité interterritoriale sur la thématique de l'alimentation durable.

Rôles

Afin d'assurer une action efficace, le Conseil Agricole et Alimentaire a comme rôle de :

- **Fédérer les acteurs et les actrices et animer les coopérations** : En mettant en réseau les acteur·rice·s des territoires, le Conseil Agricole et Alimentaire a pour vocation de favoriser la mutualisation de leurs compétences, de faciliter le développement de partenariats et de promouvoir une vision systémique et concertée de l'alimentation, basée sur la co-responsabilité des acteur·rice·s du territoire.
- **Sensibiliser, valoriser, porter à connaissance** : Le Conseil Agricole et Alimentaire vise à favoriser l'information et à mobiliser le plus grand nombre (citoyen·ne·s, actrices et acteurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230221-SGCM20230222-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023
Affichage : 22/02/2023

locaux et élu·e·s) dans la mise en œuvre d'un système alimentaire durable. Il assure dans ce sens une veille active sur les initiatives existantes et émergentes.

- **Soutenir les initiatives locales et les expérimentations** : Le territoire regorge d'initiatives en faveur de l'alimentation durable que le Conseil Agricole et Alimentaire peut accompagner. Il peut aussi développer des expérimentations aux côtés des actrices et acteurs locaux pour tester des projets, faire émerger des solutions originales et viables sur le plan économique, social et environnemental.
- **Suivre et évaluer les performances du territoire** : Caractériser, comprendre et anticiper les évolutions du système alimentaire permet au Conseil Agricole et Alimentaire d'évaluer les impacts à moyen et long terme des décisions et des actions qu'il mène, de formuler des recommandations auprès des décideuses et décideurs politiques locaux ou autres acteurs et actrices du territoire pour avancer vers un système alimentaire local durable.
- **Prendre part au processus des politiques publiques** : Le Conseil Agricole et Alimentaire développe des positions et promeut des priorités pour orienter les politiques publiques, de leur élaboration à leur évaluation. En tant qu'interlocuteur ayant une expertise de questions alimentaires, le Conseil Agricole et Alimentaire permet ainsi de créer et d'enrichir le dialogue entre les élu·e·s, les acteur·rices et les citoyen·ne·s à propos du système alimentaire.

Les priorités du Conseil Agricole et Alimentaire

Par son engagement pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole, le Conseil Agricole et Alimentaire suit les objectifs définis dans celle-ci et signe une charte d'appartenance. L'ambition de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire sur le long terme, au service du territoire en vue de développer **un système alimentaire favorable à la santé des humains et de l'environnement** s'appuie sur l'ensemble des principes suivants :

Habitabilité du territoire

- Une empreinte carbone neutre de la métropole, incluant une activité agricole qui permet la compensation carbone d'autres secteurs ;
- Zéro perte nette de biodiversité ;
- Objectif « zéro artificialisation nette » ;
- La ressource en eau protégée en quantité et qualité ;
- La qualité et la vie des sols améliorée ;
- L'agroécologie et l'agriculture biologique développées massivement ;
- Les droits des animaux respectés.

Santé, autonomie alimentaire et coopération

- Une alimentation préservant la santé, diversifiée et accessible à tou.te.s les métropolitain.e.s ;
- Une métropole qui sécurise son autonomie alimentaire pour les produits essentiels par l'agriculture urbaine et périurbaine et par la coopération avec les territoires voisins.

Pérennité de l'agriculture et des filières agro-alimentaires

- Des agriculteur.e.s et des salarié.e.s agricoles et agro-alimentaires vivant durablement de leur métier et dont les droits humains sont respectés ;
- Des entreprises agricoles, viticoles et agro-alimentaires adaptées au changement climatique et aux crises, socialement responsables et viables économiquement ;
- Un principe d'économie circulaire appliqué à tous les maillons de la chaîne alimentaire et agricole.

Co-responsabilité

En signant la charte du Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole, nous en devenons officiellement membres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230221-SGCM20230222-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023
Affichage : 22/02/2023

Nous nous engageons à ce titre à inscrire nos contributions dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle, et à respecter les valeurs qui fondent le Conseil Agricole et Alimentaire. Dans l'esprit d'intérêt général, nous nous engageons à partager les informations pertinentes pour renforcer l'action du Conseil Agricole et Alimentaire dans l'accompagnement de la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable. Nous nous engageons à ne pas favoriser nos intérêts propres par rapport à ceux de l'instance et à aider la Métropole à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans le cadre de sa stratégie e résilience agricole et alimentaire.

En signant la charte, nous certifions sur l'honneur avoir pris connaissance du Règlement Intérieur qui pose les éléments cadre de cette instance.

Fait à _____ , le

Structure :

Signature :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230221-SGCM20230222-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

Affichage : 22/02/2023